

**PREFECTURE DE LA SEINE-ET-MARNE**

DIRECTION DES ACTIONS DE L'ETAT

1ER BUREAU  
URBANISME, AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE

Melun, le **- 5 DEC. 1994**

affaire suivie par Mme Dellin  
téléphone : 84.71.77.13

**Le Préfet de Seine-et-Marne**

à

Monsieur le Chef du Service départemental de  
l'Office national des Forêts  
217 bis, rue Grande  
77300 FONTAINEBLEAU

**Objet :** Site classé de la forêt de FONTAINEBLEAU  
Réaménagement des parcs de stationnement du cabaret Masson

Lors de sa séance du 29 août dernier, les membres de la Commission départementale des Sites ont examiné le projet de réaménagement des deux parcs de stationnement situés en forêt de FONTAINEBLEAU, le long de la RN 6 au lieu-dit "Cabaret Masson".

Monsieur le Ministre de l'Environnement saisi de ce dossier vient de me faire savoir qu'il accordait l'autorisation sollicitée sous réserve de l'observation des prescriptions suivantes :

- les terrassements et plantations ne devront pas être réalisés de façon trop "géométrique" ;
- l'usage de blocs de grès sera exclu.

*Le préfet,*  
pour le préfet et par délégation,  
le directeur des actions de l'Etat,

Maurice VAILLANT.

PL/NA n° 2105/DCM

Copie transmise à MM. GERAT et MONNEYRON pour exécution.

FONTAINEBLEAU, le 12 décembre 1994  
LE CHEF DU SERVICE DEPARTEMENTAL

P. LEROY

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
*Liberté Egalité Fraternité*